Qui fait quoi ?

La propreté est bien sûr l'affaire de la municipalité, qui déploie d'importants moyens humains et financiers, mais elle est aussi et avant tout l'affaire de tous les habitants au quotidien. Ensemble, par des gestes simples, contribuons à améliorer notre cadre de vie !

La Communauté urbaine de Dunkerque

La gestion et l'évacuation des déchets est une compétence de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD). La CUD gère ainsi les déchèteries et la collecte des ordures ménagères.

> Page Déchetterie et encombrants [1]

La commune

La Ville, via les missions de police du Maire en matière de propreté des espaces publics, assure en régie le nettoyage des 150 kilomètres de voirie et des trottoirs, le désherbage thermique des espaces publics, le nettoyage de la plage, le traitement de la « pollution visuelle » (comme les tags, les affichages sauvages sur les plaques commémoratives, statues et monuments…), le traitement des nuisibles, le salage et le déneigement en période hivernale et le ramassage des feuilles.

Les citoyens

Aux riverains incombent le nettoyage, le désherbage et le déneigement du trottoir situé devant chez eux.

> Page Quelques gestes pour une ville propre [2]

Devenez un ambassadeur de la propreté !

Vous ne le savez peut-être pas encore, mais vous êtes peut-être un super héros ! Un super héros du quotidien !

Tout le monde peut devenir un **ambassadeur de la propreté**, un citoyen, une association, une entreprise …

L'objectif est de montrer l'exemple, d'expliquer que chacun d'entre nous se doit de **respecter notre environnement**.

Seul ou en groupe (de maximum 5 personnes pour les particuliers et 30 personnes pour les entreprises/associations), l'ambassadeur adapte librement la fréquence de ses ramassages en fonction de son temps et de la quantité de déchets constatés.

A l'inscription, une **zone de ramassage est déterminée**. Vous **recevez gratuitement un kit de matériel** (gilet fluo, paire de gants, brassard, sacs poubelles, pince de ramassage, guide explicatif).

Il ne vous manquera plus qu'à signer la charte du citoyen responsable, à enfiler vos gants et à participer à **rendre la nature plus belle et propre** !

URL de la source (modifié le 02/05/2022 - 14:37): https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/proprete/qui-fait-quoi

Liens
[1] https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/proprete/decheterie-et-encombrants
[2] https://www.ville-gravelines.fr/gravelines-pratique/proprete/quelques-gestes-pour-une-ville-propre